

PLAN DE COURS

SÉMINAIRE II

INF30107, groupe MS

(Premier cycle, 1 crédit)

Session automne 2023, Lundi 19h15 à 22h05

Date de début : 30 octobre 2023 Date de fin : 27 novembre 2023 (5 séances)

local CAMPR-J455 CAMPL 2060

Coordonnées et disponibilités

Nom de l'enseignante: Mme Lise Boudreault Adresse de Courriel : lise_boudreault@uqar.ca

Numéro de téléphone : 514-823-5473

DISPONIBILITÉS: sur demande par courriel

SECRÉTARIAT: Madame Jacqueline Thériault au 418-723-1986, poste 1209

Règles de cheminement

Préalable : Aucun, cours obligatoire dans le programme de baccalauréat en informatique.

Objectif du cours

Élargir ses horizons en assistant à des conférences et en participant à des activités de formation pratique.

Contenu du cours

Activités de conférences et présentations. Activités d'initiation à des logiciels. Introduction à différentes technologies. Ateliers pratiques d'apprentissage et de prise en main.

Formule pédagogique

Séminaires, exposés, présentations, démonstrations.

Méthode

Le cours de 1 crédit est un offert à distance, aux étudiants et aux étudiantes des campus de Lévis et Rimouski. Chaque séance favorise l'acquisition de nouvelles connaissances en étudiant un cas dans l'un des domaines d'application de l'informatique. Après chaque séance, les étudiant-e-s forment une équipe de 2 (exceptionnellement 3 personnes). L'équipe a une semaine pour réaliser une étude de cas et répondre aux questions posées. Votre travail d'au plus 2 pages pourrait être transmis dans les organisations/entreprises où vous travaillez.

Références

Les références sont déposées dans Moodle.

Liste des activités évaluées

<u>Séances (lundi, 5 séances)</u>	Pondératio	n Dates
Selon le calendrier	20%	30 oct.; 6-13-20-27 nov.

Calendrier des séances et remises des travaux

Séances	Études de cas	Remises	
	Revue du plan de cours		
1- 30 oct.	Structures organisationnelles et titres d'emplois	23h59 5 nov.	
	en informatique ; remise du cas no. 1		
	Éthique et code de déontologie en informatique ;	23h59 12 nov.	
2- 6 nov.	remise du cas no. 2	231139 12 110V.	
3- 13 nov.	Informatique scientifique ; remise du cas no. 3	23h59 19 nov.	
4- 20 nov.	Intelligence artificielle ; remise du cas no. 4	23h59 26 nov.	
5- 27 nov.	Informatique quantique ; remise du cas no. 5	23h59 3 déc.	

Modalités d'évaluation des apprentissages et autres (obligatoire)

Barème de notes établi sur la base de la côte fixe

Cote	A+	Α	Α-	B+	В	B-	C+	C	C-	D+	D	Е
Note	97-	93-	90-	87-	83-	80-	77-	73-	70-	65-	60-	<
	100%	96%	92%	89%	86%	82%	79%	76%	72%	69%	64%	60%

Politique relative aux différentes modalités d'évaluation (obligatoire)

Une modalité d'évaluation (travaux) n'intervient pas dans le résultat global pour plus de 50%.

Politique relative à la maîtrise du français au premier cycle (obligatoire)

Conformément à la *Politique relative du français au premier cycle*, dans tout travail ou examen s'y prêtant (essais, rapports de lecture, de laboratoire, de stage, etc.), un seuil minimal de 10% de la notation est attribué à l'évaluation de la qualité du français dans le cadre de ce cours, cette proportion a été établie à :

% 10 %

Le <u>Centre d'aide à la réussite</u>¹ vous offre un service d'accompagnement en français.

Gestion des absences, échéances et retards (obligatoire)

L'absence, à une rencontre avec l'enseignante, est sous la responsabilité de l'étudiant. Tout retard non motivé sera pénalisé de 5% par jour de retard (incluant les samedis, dimanches et jours fériés). En cas d'empêchement majeur (hospitalisation, décès dans la famille, etc.), l'étudiant aura le devoir d'en informer l'enseignant avant l'événement ou dès la capacité recouvrée de le faire. Ce dernier décidera du sérieux du motif et prendra une décision sur une éventuelle remise tardive avec ou sans pénalité. Toute absence non motivée a pour conséquence l'attribution d'une note de 0.

Remise des travaux

Les travaux individuels doivent être remis par voie électronique dans Moodle aux dates identifiées dans la section « Calendrier des rencontres et échéancier de remise des travaux ». Aucun travail ne pourra être remis à l'un ou l'autre des secrétariats du module ou du département (en personne ou dans les chutes à courrier) ni à la réception de l'université. Ces instances ne sont pas habiletés à recevoir les travaux des étudiants et ont eu comme directives de les refuser. Aucun enregistrement audio ou vidéo n'est permis sans l'autorisation écrite de l'enseignant. Le non-respect de cette directive pourra entraîner des sanctions.

Plagiat (obligatoire)

Toute tentative de plagiat, de même que toute participation à un acte de fraude ou de falsification de document, est soumise aux mêmes règles et passible des mêmes sanctions. Toute personne qui

¹ https://www.uqar.ca/services/services-a-l-etudiant/centre-d-aide-a-la-reussite-car/services-offerts-car

a des motifs raisonnables de croire qu'un acte peut être qualifié de plagiat, de fraude ou de falsification de document doit, dans les dix jours ouvrables qui suivent la constatation de l'acte présumé, mais n'excédant pas un délai de six mois, faire parvenir au secrétariat général un rapport écrit accompagné au besoin des pièces justificatives. Le Comité disciplinaire devra alors déterminer si les actes rapportés justifient une sanction. Si tel est le cas, il peut appliquer ou recommander, entre autres, une ou plusieurs des sanctions suivantes : 1. l'annulation de l'épreuve ou du travail; 2. l'échec au cours; 3. La suspension pendant un ou plusieurs trimestres, pour une durée maximale ne pouvant excéder vingt-quatre (24) mois; 4. La recommandation au Conseil d'administration de l'exclusion de l'Université pour une période maximale de cinq (5) ans.

Appréciation de l'enseignement (optionnelle, au minimum verbalement)

Objectif : l'UQAR rappelle aux étudiantes et étudiants l'importance de remplir, lors de la période et sur le support prescrit par l'Université, le questionnaire d'appréciation étudiante de l'enseignement.

À l'UQAR, toutes les activités d'enseignement sont évaluées pour les raisons suivantes :

- Améliorer de manière continue la prestation des professeures et des professeurs ainsi que des personnes chargées de cours;
- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de donner leur appréciation à propos de l'enseignement qu'ils reçoivent;
- Informer les différentes instances universitaires (conseils de module, comités de programmes, départements, comités de promotion, etc.) chargées d'assurer le suivi administratif auprès des professeures et des professeurs ainsi que des personnes chargées de cours. Moment : l'appréciation étudiante de l'enseignement a lieu pendant une période de 24 jours se terminant 5 jours après la fin d'un trimestre.

Problèmes rencontrés ou insatisfactions en cours de trimestre : Dans l'éventualité où qu'un ou plusieurs étudiants vivraient un problème dans un cours ou seraient insatisfaits relativement à un aspect du cours, il est de mise d'en discuter d'abord avec l'enseignant afin de solutionner le problème et de gérer l'insatisfaction. Si le problème ou l'insatisfaction était de nature telle à faire intervenir une autre partie, il est de mise de communiquer avec la direction du département qui évaluera la situation et tentera de trouver des avenues de résolutions.

Transmission des notes (suggérée)

Les notes des évaluations en cours de session seront transmises via la plateforme Moodle. Ultimement, celles-ci seront rendues disponibles sur le relevé de notes des étudiants émis par le bureau du registraire. Les enseignants sont libres de transmettre ou non les résultats finaux aux étudiants suivant le processus d'évaluation.

Règlements (obligatoire)

Les règlements définissent les politiques et les règles régissant la relation entre l'étudiant-e et l'UQAR : <u>Politiques et règlements</u>²

² https://www.uqar.ca/universite/a-propos-de-l-uqar/politiques-et-reglements/universite-du-quebec-a-rimouski/reglements